

|             |
|-------------|
| Département |
| NORD        |
| Canton      |
| ANICHE      |
| Commune     |
| DECHY       |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°007-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

## Portant restriction de circulation, Interdiction de stationner et de dépasser

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code la voirie routière,  
Vu la demande de **L'Entreprise SATCOMS Concept/Energie – 18 Chemin de Croisette – ROEUX (62118)** qui souhaite effectuer des travaux pour la création adduction aérosouterraine électrique pour le compte d'ENEDIS en occupant temporairement le domaine public, **au 7B rue Célestin Leduc**—à DECHY,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

Entre le 22 janvier et 23 février 2024, **L'Entreprise SATCOMS Concept/Energie** est autorisée à procéder aux travaux pour la création adduction aérosouterraine pour le compte d'ENEDIS, **au 7B rue Célestin Leduc** à DECHY.

#### Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement sera interdit ainsi que le dépassement au droit du chantier
- la circulation sera restreinte à 30 km/h

#### Article 3.

Les services de **SATCOMS Concept/Energie** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

#### Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **SATCOMS Concept/Energie**.
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Publié sur le site de la ville le 09 janvier 2024

Fait en Mairie de DECHY  
Le 08 janvier 2024  
Le Maire,  
**Jean-Michel SZATNY**

